

Evolution récente du trait de côte dans le Golfe de Guinée Exemple du Togo et du Bénin (2000-2015)

Pierre OZER¹, Yvon-Carmen HOUNTONDI², Florence DE LONGUEVILLE³

¹ Département des Sciences et Gestion de l'Environnement, Université de Liège, Belgique, pozer@ulg.ac.be

² Département Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, Université de Parakou, Bénin

³ CEDEM, Université de Liège, Belgique

Introduction

L'interface terre-mer est un environnement extrêmement fragile. A l'échelle globale, les littoraux sont menacés par une multitude de facteurs parfois naturels et le plus souvent anthropiques. Ainsi, aux perturbations occasionnées aux zones côtières par les infrastructures portuaires, les barrages, les prélèvements de sédiments à même la plage ou encore l'extension urbaine, s'ajoutent les conséquences des changements climatiques, dont l'élévation du niveau des océans.

Objectif

Evaluer la récente évolution (entre 2000 et 2015) du trait de côte au Togo et au Bénin où plusieurs études localisées démontrent que les plages sableuses connaissent des modifications (accrétion ou érosion) majeures ces dernières décennies.

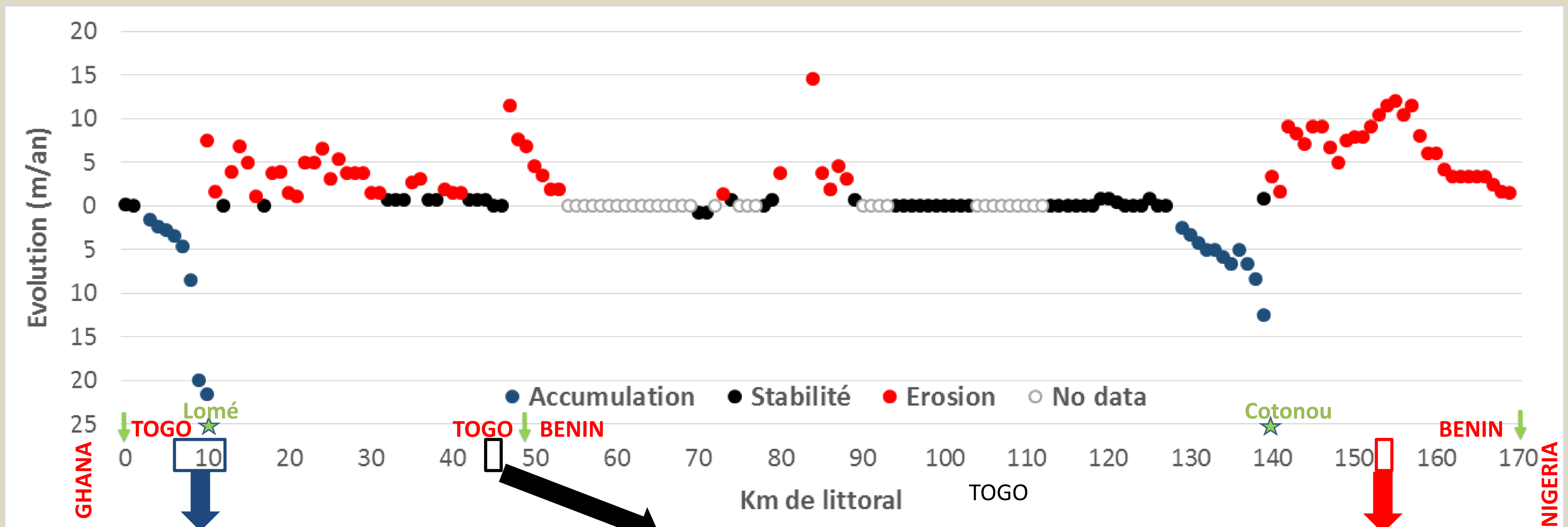
Où ?



Méthode

La dynamique côtière est analysée en utilisant les images à très haute définition spatiale disponibles en open access sur Google Earth; le littoral est étudié par section de 1 km sur un linéaire côtier de 170 km (pk1 à pk170) en calculant l'évolution moyenne en mètre par an depuis 2000.

Résultats



Accrétion (+260 m entre 2002 et 2015) de la plage en amont du port de Lomé.



Relative stabilité (évolution <1 m/an) du trait de côte suite à la construction d'ouvrages de protection du littoral (km 45).



Erosion (-120 m entre 2002 et 2014) de la plage 12 km en aval du port de Cotonou.

Conclusion

L'analyse des littoraux du Togo et du Bénin montre que seulement 34% des côtes (souvent protégées) sont stables et qu'une accrétion est notée uniquement en amont des infrastructures portuaires (14%). Ailleurs, les littoraux subissent un processus érosif (52%) pouvant dépasser des reculs annuels moyens de 10 m/an.